

AVIS PUBLIC
Régie de l'énergie

*EXAMEN DES NORMES DE QUALITÉ DE L'ONDE ET DES MODALITÉS APPLICABLES AUX
MANQUEMENTS AUX CONDITIONS DE SERVICE D'ÉLECTRICITÉ D'HYDRO-QUÉBEC*

La Régie de l'énergie (la Régie) tiendra une audience publique, afin de décider s'il y a lieu ou non de codifier, dans les Conditions de service d'électricité d'Hydro-Québec, certains éléments relatifs à la qualité de l'onde et certaines modalités applicables en cas de manquement à ces conditions (dossier R-3725-2010). Les documents relatifs au dossier sont disponibles sur le site internet de la Régie au <http://www.regie-energie.qc.ca> et à son Centre de documentation au 800, place Victoria, 2^e étage, bureau 2.55, à Montréal.

LES DEMANDES D'INTERVENTION

Toute personne désirant participer à l'audience publique doit être reconnue comme intervenant. Toute demande d'intervention doit être transmise à la Régie et à Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur) au plus tard le **30 avril 2010 à 12 h**. Elle doit contenir les informations mentionnées dans la décision procédurale D-2010-040 et celles exigées au *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* dont le texte est accessible sur le site internet de la Régie et à l'adresse mentionnée au présent avis.

Tout commentaire du Distributeur sur ces demandes devra être fait par écrit et déposé à la Régie au plus tard le **7 mai 2010 à 12 h**. Toute réplique aux commentaires du Distributeur devra être produite avant le **12 mai 2010 à 12 h**.

Pour toute autre information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

Le Secrétaire
Régie de l'énergie
800, place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888 873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca